



La VOIX du CONSEIL

Sainte-Suzanne

Août 2009 N° 15

NOS RENDEZ-VOUS DE SEPTEMBRE

Mercredi 2 septembre

Randonnée pédestre organisée par les F.T.S. (section randonnée pédestre) :
Saint-Christophe du Luat – 8km. Rendez-vous : 13h30 parking du terrain des sports de Sainte-Suzanne – 14h Place de l'église de Saint-Christophe.

Dimanche 6 septembre

Promenade des moulins organisée par l'Association des Amis de Sainte-Suzanne.
Rendez vous : 14h45 – musée de l'Auditoire, 7 Grande Rue.
Tarif : 4,00€ - tarif réduit : 2,50€. Renseignements au Musée : 02 43 01 42 65

Dimanche 13 septembre

Le Roc Suzannais organisée par le C.A. Évron VTT

Mercredi 16 septembre

Randonnée pédestre organisée par les FTS (section randonnée pédestre)
Hambers – Le Bois du Thay – pique nique.
Rendez vous 9h15 parking du terrain des sports de Sainte-Suzanne – 10h parking de la Chapelle le Bois du Thay.

Samedi 19 septembre

Journée européenne du Patrimoine

Dimanche 20 septembre

Journée européenne du patrimoine.
Concert : ensemble de cordes (Bergerie du château)

Mercredi 30 septembre

Randonnée pédestre organisée par les F.T.S. (section randonnée pédestre).
Sainte-Gemmes le Robert – circuit d'Orion – rendez vous : 13h30 parking du terrain des sports à Sainte-Suzanne ou 14h15 Place de l'église à Sainte-Gemmes le Robert.

ET SONT OUVERTS TOUT LE MOIS :

Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (château)
Musée de l'Auditoire (Grande Rue)
Musée du Jouet et de la Plaque émaillée (place A. de Loré).
Renseignements sur place ou à l'Office de Tourisme, 1 rue Jean de Bueil, 02 43 01 43 60.

LES ANIMATIONS A LA FERTÉ CLAIRBOIS

Journée Normandie: "Vikings et Normands"

Dimanche 30 août à Clairbois de 10h30 à 18h30 non-stop: gastronomie, artisanat, souvenirs, livres, disques, films, projections, saynètes, compétitions Viking (Penthatlonjon), groupes de reconstitution avec esnèque ("drakkar"), conférence par Didier Patte président du "Mouvement Normand".
Entrée adulte : 10€
Entrée enfant de 7 à 13 ans : 5€
Gratuit jusqu'à 6 ans

Sire Gilbert et son varlet Hoël : Dimanche 6 septembre, 13 septembre, 20 septembre, 27 septembre, à 15h.

Spectacle tous les dimanches à 15 heures.
Restauration médiévale tous les dimanches à partir de 12 heures 30 (réservation conseillée) et toute l'année sur réservation.
Tél. 02 43 01 42 15
Fax : 02 43 01 45 31



Citations de Antoine de Saint-Exupéry

Ce n'est pas la distance qui mesure l'éloignement.
Terre des hommes (1938)
Ce pour quoi tu acceptes de mourir, c'est cela seul dont tu peux vivre.
Citadelle (1948)
Ce qui sauve, c'est de faire un pas. Encore un pas.
Terre des hommes (1938)

FESTIVAL « LES NUITS DE LA MAYENNE »



Samedi 8 août 2009

Pour la première des quatre représentations dans la Cité Médiévale, l'association des Nuits de la Mayenne a programmé la tragédie de Shakespeare « Roméo et Juliette ». Sur une mise en scène de Vincent POIRIER, le spectacle présenté par la Cie Dodéka a séduit les 500 spectateurs installés dans la cour du château face au logis.



Dimanche 9 août 2009 :

Les organisateurs ont proposé deux représentations pour jeune public. Plus de 200 spectateurs, enfants mais aussi parents ou grands-parents ont retrouvé leur âme d'éternel enfant grâce à Kiko and Co et à Eby le mangeur de contes. Deux spectacles de qualité, le premier dans la cour de l'école Sainte-Marie, le second dans la cour du château, qui ont fait rêver et qui ont donné à tous l'envie de se replonger dans l'univers des contes de fée.

Mardi 11 août 2009 :

450 spectateurs ont assisté au dernier des quatre spectacles programmés à Sainte-Suzanne dans le cadre du Festival des Nuits de la Mayenne. La pièce de théâtre « Chat en poche » de Georges FEYDEAU, mise en scène par Catherine DELATTRE a enchanté le public.



Un bilan tout à fait satisfaisant, au dire des organisateurs, grâce à la qualité des comédiens et à la météo très favorable cette année pour ces spectacles de plein-air.

ROUSSEAU AUTOMOBILES SARL
RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT



Véhicules Neufs • Occasions toutes marques • Stock permanent
Location sans chauffeur

ZI des Nochetières • Route de Mayenne
53600 ÉVRON
tél. 02 43 01 36 74 • fax. 02 43 37 28 32



Hôtel **Beauséjour**
Bar-Restaurant
Stéphane HUCHET
4-6 rue de la Libération
53270 Sainte-Suzanne
Tel.: 02 43 01 40 31
Fax: 02 43 01 46 21

JEAN AERTS



Charpente
Couverture
Ramonage
Démoussage

9 rue Perrine DUGUÉ - 53270 Ste SUZANNE

06 16 45 71 28

02 43 01 48 04 (après 20H00)

RESTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU

Arrêté Préfectoral n° 2009-A-407 du 6 août 2009

Les usages de l'eau sont provisoirement **restreints** sur le territoire hydrographique de la Sarthe aval dont dépend le bassin de l'Erve et donc Sainte-Suzanne et sa région.

Ces mesures sont rendues nécessaires pour la préservation de la santé, de la salubrité publique, de l'alimentation en eau potable, des écosystèmes aquatiques et pour la protection des ressources en eau, compte tenu de la précarité des écoulements superficiels et des réserves en eau du sol et du sous-sol.

Ces mesures visent :

1. Les usages agricoles (irrigation des grandes cultures prohibée de 10h à 20h), prélèvement dans les réserves et approvisionnement de celles-ci.
2. Les usages industriels.
3. Les usages des collectivités (arrosage des espaces verts publics et des terrains de sports prohibé de 10h à 20h ; lavage des trottoirs et caniveaux interdit hors impératif sanitaire).

Les usages des particuliers : **SONT INTERDITS**

Lavage des véhicules (hors des stations spécialisées).

Arrosage des pelouses.

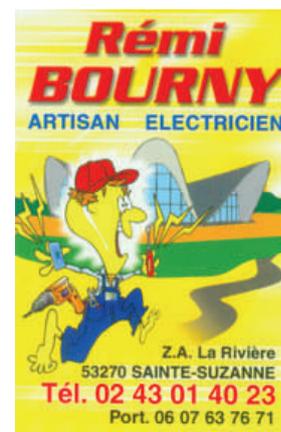
Arrosage des jardins potagers, massifs floraux, arbres et arbustes (interdit de 10h à 20h).

Arrosage des pépinières et des végétaux d'ornement destinés à la vente (interdit de 10h à 20h).

Remplissage des piscines à usage privatif.

Lavage des façades d'immeubles (sauf s'il est réalisé par une entreprise).

[Le texte complet de l'arrêté peut être consulté à la Mairie.](#)



VIDE GRENIER

Dimanche 16 août, dès 6 heures du matin, les premiers exposants s'installent Place Ambroise de Loré, Parc de la Butte verte et dans l'ensemble des rues de la Cité Médiévale. Partout, cartes postales, livres, disques, timbres, vêtements, casseroles, vieux lampadaires, objets de toutes sortes, vieilleries d'un autre âge, melons, etc... attendent qu'un éventuel acheteur s'intéresse à eux. A partir de 9 heures et jusqu'à 18 heures, une foule de visiteurs arpente la Cité, à la recherche de la pièce rare que l'on va découvrir sur un étal, au fond d'un panier, d'un cageot, ou encore dans une boîte.

La deuxième édition du vide grenier organisé par l'association Médiéville53 a réuni une centaine d'exposants (99 ont été recensés à 11 h). Les organisateurs, très satisfaits de la réussite de cette manifestation pensent déjà à 2010 où ils espèrent dépasser allègrement le cap des 100 exposants.



GRIPPE A (H1N1)

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION



**LAVEZ-VOUS LES MAINS
PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**
AVEC DU SAVON OU UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE



**UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER
POUR ÉTERNUER OU TOUSSER,**
PUIS JETEZ-LE DANS UNE POUBELLE ET LAVEZ-VOUS LES MAINS



**EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPaux,
APPELÉZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT
OU LE 15**

POUR TOUTE INFORMATION

0 825 302 302
(0,15 euro/min depuis un poste fixe)

www.pandemie-grippale.gov.fr

inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé



ADOPTEZ
LES GESTES
QUI NOUS
PROTÈGENT

La grippe A/H1N1

De quoi s'agit-il ?

La grippe A/H1N1 est une infection humaine par un nouveau virus grippal de la famille A/H1N1 qui infecte habituellement les porcs.

C'est une infection virale qui se transmet maintenant d'homme à homme (transmission interhumaine).

Quels sont les symptômes ?

Les symptômes sont identiques à ceux de la grippe saisonnière : **fièvre supérieure à 38°**, ou **courbatures**, ou **grande fatigue** notamment, et **toux** ou **difficultés respiratoires**.

Si vous ressentez ces symptômes, appelez votre médecin traitant ou le 15.

Comment se propage cette grippe ?

Dans le cadre de l'épidémie actuelle, la transmission se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière :

- par la **toux**, les **éternuements** ou les **postillons** ;
 - par contact **rapproché avec une personne infectée**, par exemple lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main ;
- par **contact avec des objets touchés et contaminés** par une personne malade (exemple : une poignée de porte, un bouton d'ascenseur, ...).

<http://www.pandemie-grippale.gov.fr>